



Extrait du Saint Félix, notre village en Picardie (60370)

<http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article14>

Info spécial CCAS

- Saint Félix, notre village
- La Mairie
- C.C.A.S
-



Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2012

Copyright © Saint Félix, notre village en Picardie (60370) - Tous droits

réservés

MAIRIE DE ST FÉLIX

INFO SPÉCIAL CCAS

Le nombre d'habitants, dépassant les 60 ans, représente 20% de la population. Le gouvernement vient de nous indiquer que l'aide aux communes allait baisser dès 2012. À moyen terme, voire à court terme, il nous faudra donc sans doute augmenter l'âge des bénéficiaires pour certaines prestations... Pour l'instant, le budget nous permet encore de faire bénéficier le plus grand nombre, alors n'accélérons pas la crise et profitons-en encore cette année...

Ce qui ne change pas :

Colis, goûter, repas à partir de 60 ans.

Bon alimentation-chauffage à partir de 65 ans.

Ce qui change :

Le montant du colis retrouve son montant de 2008.

Le bon d'alimentation-chauffage passe de 70 Euros à 75 Euros.

Ce bon est accordé par personne et non plus par foyer : donc, 2 personnes dans le même foyer = 2 bons.

Retour du bon "rentrée collège", d'un montant de 55 Euros, correspondant au "colis" proposé par les parents d'élèves FCPÉ et élaboré avec les professeurs. Il faudra fournir une attestation scolaire pour les enfants scolarisés hors collège de Mouy.

Paiement par le CCAS de l'assurance individuelle pour les enfants de l'école (si les parents le demandent), seul financement légal possible.

Les membres du CCAS